

Le 7 avril 2016, convocation a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de ROYAT, **le Mercredi 13 avril 2016 à 18 heures 30.**

ORDRE DU JOUR

Présents :

Monsieur ALEDO Maire – Madame PRACROS Adjointe - Monsieur LUNOT Adjoint– Madame JARLIER Adjointe – Monsieur HEBUTERNE Adjoint - Monsieur AUBAGNAC Adjoint – Madame ENJALBERT-RIEUTORD Adjointe - Monsieur DOCHEZ Adjoint – Madame VALVERDE Conseillère Municipale - Monsieur CHEVALIER Conseiller Municipal – Madame BILLARD Conseillère Municipale - Madame BUONOCORE Conseillère Municipale – Monsieur GAZET Conseiller Municipal – Madame RUIN Conseillère Municipale – Madame DEFRADAT Conseillère Municipale - Madame CALABUIG Conseillère Municipale-

Absents :

**Madame AVRIL, Adjointe, donne pouvoir à Monsieur ALEDO
Madame DENIZOT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame PRACROS
Monsieur GONZALEZ, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur LUNOT
Madame BOUCHEREAU, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame JARLIER
Monsieur MEYER, Conseiller Municipal
Monsieur CHOUVEL, Conseiller Municipal
Madame SUSS-PORTAIL, Conseillère Municipale
Monsieur PAULET, Conseiller Municipal
Monsieur BERNETTE, Conseiller Municipal
Monsieur IRAILAU, Conseiller Municipal
Madame BASSET, Conseillère Municipale**

Madame BILLARD a été élue Secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 MARS 2016 est adopté à l'unanimité.

RATIFICATIONS

Pour la commune

03.03.2016

Il est conclu un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission OPC concernant l'opération de construction de l'Equipement Communautaire de Proximité et de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre à ROYAT, avec la société CRX Management, 14 avenue George Gershwin – 63200 RIOM, dont le N° SIRET est 422 144 279 000 11.

Le montant de la mission OPC s'élève à 29 944€ HT, soit avec un taux de TVA à 20%, un montant de 35 932.80€ TTC.

16.03.2016

Il est conclu un contrat de vérification des installations électriques et de gaz combustible en ERP avec la société SOCOTEC Agence Equipement Loire Auvergne – Parc Technologique de la Pardieu – 19 avenue Léonard de Vinci – 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1 immatriculée au RCS Versailles sous le n° 542 016 654.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de la convention. A l'expiration de ce délai, l'abonnement se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec préavis de deux mois avant la date d'expiration. Le montant annuel de la prestation s'élève à 6 995,00 € HT, soit 8 394,00 € TTC. La prestation fera l'objet d'un paiement annuel.

17.03.2016

Il est conclu un marché de services avec la société VORTEX, le 18 Petit Chemin de la Sarre, 63000 CLERMONT-FERRAND, pour en solution de base, le transport de personnes pendant la saison thermale 2016, soit du Jeudi 24 mars 2016 au Samedi 12 novembre 2016 inclus, soit 201 jours du lundi au samedi inclus, y compris les jours fériés et pour une option N°2 comprenant l'organisation d'un transport de personnes entre l'Etablissement Thermal de ROYAT et le Camping de Ceyrat du jeudi 24 mars 2016 au samedi 1^{er} octobre 2016.

Le montant de la prestation de base s'élève à 114 013€ HT. Le montant de l'option N°2 représente 7 507.50€ HT. Le montant total de la prestation de transport s'élève à 121 520.50€ HT.

17.03.2016

Il est conclu un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission de contrôle technique concernant l'opération de construction d'un équipement communautaire de proximité et d'une école de musique, danse et théâtre à ROYAT avec le Bureau de contrôle QUALICONSULT agence de Clermont-Ferrand 38 rue de Sarliève – 63800 CURNON D'AUVERGNE. La mission de contrôle technique est une mission de base comprenant L, SEI, HAND et PV.

Le montant des prestations intellectuelles est global et forfaitaire et s'élève à 14 900€ HT.

17.03.2016

Il est conclu un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, concernant l'opération de construction d'un équipement communautaire de proximité et d'une école de musique, danse et théâtre à ROYAT avec le Bureau SOCOTEC France Agence Construction Clermont-Ferrand – Parc Technologique de la Pardieu – 19 avenue Léonard de Vinci – 63063 CLERMONT FERRAND Cedex 1.

Le montant des prestations intellectuelles est global et forfaitaire et s'élève à 3 800 € HT.

17.03.2016

Il est conclu un marché de fournitures de médias filtrants pour les besoins de la filière de traitement de l'eau du forage des Grottes Rouges à ROYAT avec la Société Lyonnaise des Eaux France 98, boulevard Gustave Flaubert 63037 CLERMONT FERRAND

Conformément aux qualités et quantités des médias filtrants figurant au bordereau des prix unitaires, le montant des fournitures s'élève à 61 787.56 € HT soit 74 145,07 € TTC.

Pour la RMEMR

17.03.2016

Il est conclu un marché de prestation de service avec la société SITA CENTRE EST, ZA la Varenne – Chemin des Madeleines – 63430 PONT-DU-CHATEAU, pour la location d'une benne, l'enlèvement et le traitement des déchets industriels banals (D.I.B) du jeudi 24 mars 2016 au SAMEDI 12 novembre 2016 inclus, 6j/7j du lundi au samedi inclus y compris les jours fériés.

Le montant de la prestation s'élève à 61 230€ HT soit 73 476€ TTC. Le coût de cette prestation de service sera pris en charge par la Régis Municipale des Eaux Minérales de ROYAT (R.M.E.M.R).

17.03.2016

Il est conclu un marché à bon de commande pour la fourniture et la livraison d'argile pour les besoins de l'Etablissement Thermal de ROYAT pendant la saison thermale 2016 avec la Société ARGILE DU VELAY, Zone d'activités de Nolhac – 43350 SAINT PAULIEN. Le minimum de commande est fixé à 150 tonnes pour la saison et le maximum de commande est limité à 250 tonnes.

Le marché est conclu pour un prix unitaire à la tonne de 440€ HT soit 528€ TTC. Le coût unitaire du transport est fixé à 805€ HT soit 966€ TTC. Les sommes dues au titre de ce marché seront prises en charge par la Régie Municipale des Eaux Minérales de ROYAT (R.M.E.M.R).

24.03.2016

Il est conclu un marché de prestation de service pour l'entretien en blanchissage des vêtements de travail des employés de la Régie Municipale des Eaux Minérales de Royat avec le Centre d'Actions Sociales de Clermont-Ferrand, 26 rue A. Mallet 63000 CLERMONT-FERRAND.

Le montant total des prestations s'élève à 13 229,60 € TTC. Les factures seront réglées mensuellement selon le détail quantitatif des prestations joint.

Le contrat est conclu à compter du 24 mars 2016 et prendra fin le 15 mars 2017.

N° 2016 / 033
BUDGET PRIMITIF 2016
VILLE

Rapport de Madame PRACROS,

Sur proposition de la Commission des Finances,

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel, certifié par le trésorier,

Vu le résultat d'investissement prévisionnel, certifié par le trésorier,

Vu l'état des restes à réaliser de la fonction d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le budget primitif 2016 de la ville de ROYAT qui s'équilibre à :

- **7 574 412,54 euros** pour la section de fonctionnement,
- **4 051 000,55 euros** pour la section d'investissement
(restes à réaliser + propositions nouvelles)

N° 2016 / 034
BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE : L'EAU

Sur proposition de la Commission des Finances,

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel, certifié par le trésorier,

Vu le résultat d'investissement prévisionnel, certifié par le trésorier

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le budget primitif 2016 du SERVICE DE L'EAU qui s'équilibre à :

- **291 737,73 euros** pour la section d'exploitation,
- **355 505,00 euros** pour la section d'investissement

BUDGET EAU

Les résultats 2015 sont les suivants :

REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT SI CA NON VOTE	
COMMUNE DE ROYAT BUDGET EAU	
Dépenses de fonctionnement réalisées	247 618,49
Recettes de fonctionnement réalisées	157 465,68
Résultat de fonctionnement 2015 (perte)	- 90 152,81
Excédent de fonctionnement au 01/01/2015	218 385,54
Résultat à affecter	128 232,73
Dépenses investissement réalisées	103 617,43
Recettes investissement réalisées	70 524,88
Résultat d'investissement 2015 (perte)	- 33 092,55
Déficit d'investissement cumulé au 01/01/2015	138 444,73
Résultat investissement à reporter au 001	105 352,18
RESTE A REALISER 2014 DEPENSES	0,00
Besoin de financement	0,00
Affectation 1068	0,00
Excédent de fonctionnement reporté au 002	128 232,73
Excédent d'investissement reporté au 001	105 352,18

Fonctionnement :

La section fonctionnement présente un résultat reporté de 128 232,73 €.

Les produits de la vente d'eau sont estimés à 160 000 €.

La Commune envisage d'acheter de l'eau à notre commune voisine habituelle Orcines à hauteur de 20 000 € afin de fournir les volumes suffisants aux utilisateurs.

Les autres dépenses sont financières :

- Redevance à l'Agence de de l'Eau pour la dépollution des eaux domestiques : 16 784,91 €
- Intérêts de la dette : 14 800 € liés notamment à l'emprunt.

Les bons résultats d'exploitation permettent d'envisager un important autofinancement des projets d'investissement pour 2016.

Investissement :

Le remboursement du capital des emprunts est de 40 000 €.

Il est également prévu, suite à des travaux de voirie sur la commune, des travaux sur les réseaux d'eau. Une somme de 287 000 € est prévue au budget 2016, pour réaliser ces travaux, notamment pour les opérations de voirie Rue de la PEPINIERE et VICTORIA.

Les recettes propres sont suffisantes en grande partie pour financer ce chantier, ce qui devrait limiter le recours à l'emprunt pour 2016.

N° 2016 / 035
BUDGET PRIMITIF 2016 :
BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la Commission des Finances,

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel, certifié par le trésorier,
 Vu le résultat d'investissement prévisionnel, certifié par le trésorier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le budget primitif 2016 du SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à :

- **450 334,87** euros pour la section d'exploitation,
- **384 888,40** euros pour la section d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les chiffres clefs de 2015 sont à ce jour les suivants :

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT SI CA NON VOTE	
COMMUNE DE ROYAT ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement réalisées	322 783,80
Recettes de fonctionnement réalisées	318 513,89
Résultat de fonctionnement 2015	- 4 269,91
Excédent de fonctionnement au 01/01/2015	139 592,00
Résultat à affecter	135 322,09
Dépenses investissement réalisées	76 834,90
Recettes investissement réalisées	127 631,95
Résultat d'investissement 2015	50 797,05
Déficit d'investissement cumulé au 01/01/2015	- 26 230,65
Résultat investissement à reporter au 001	24 566,40
RESTE A REALISER 2014 DEPENSES	0,00
Besoin de financement	
Affectation 1068	
Excédent de fonctionnement reporté au 002	135 322,09
Déficit d'investissement reporté au 001	24 566,40

Fonctionnement :

La principale ressource provient du reversement de la taxe d'assainissement par la Lyonnaise des Eaux qui exploite et facture le réseau d'eau potable : 300 000 € perçus.

Les autres ressources sont :

- L'excédent de résultat 2015 qui permet de reporter 135 322,09 € en 2016.
- Les provisions aux amortissements des subventions (15 012,78 €) qui s'équilibrent en recettes et dépenses entre sections.

En ce qui concerne les dépenses :

- Le versement à Clermont Communauté de la participation aux frais de fonctionnement de la station d'épuration, dont le montant augmente régulièrement : 177 000 € (155 730,46 € en 2015) (+ 6,50%)

L'entretien du réseau et des installations de collecte : 35 000 €.

Les intérêts de la dette : 30 000 €

- Il sera possible de virer la somme de 80 322 € à la section d'investissements.

Investissement :

Recettes :

- Un emprunt à hauteur de 200 000 € est budgété.

Auquel s'ajoutent les amortissements 80 000 €

Les opérations programmables cette année concerneront les travaux sur les réseaux :

- Un programme de travaux est à prévoir sur le réseau d'assainissement, en fonction des travaux de voirie prévus sur la commune qui risquent d'engendrer des répercussions sur les réseaux d'assainissement. Une somme de un peu plus de 280 000 € est prévue pour ces opérations.

L'autre dépense significative est le remboursement du capital des emprunts (75 000 €)

Enfin, comme pour le budget eau, il convient de réfléchir au futur transfert de la compétence à Clermont Communauté dans le cas de sa transformation en communauté urbaine.

N° 2016 / 036

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016 **DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Rapport de Madame PRACROS,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** les taux des 3 taxes locales pour 2016 :

➤ Taxe d'habitation	16,68 %
➤ Foncier bâti :	25,35 %
➤ Foncier non bâti	113,26 %

N° 2016 / 037
SUBVENTIONS 2016
VERSEES AUX ASSOCIATIONS DE ROYAT

Rapport de Claude PRACROS,

Présentation des propositions de subventions aux associations ayant sollicitées la Commune pour une aide financière.

Subventions aux organismes de Droit privé (compte 6574)		
Bénéficiaires	2015	2016
ACPG ROYAT	450,00 €	500,00 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CHAMALIERES	0 €	0 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CHAMALIERES	0 €	0 €
AMICALE LAIQUE	2 400,00 €	2 400,00 €
O.C.C.E. 63 ROYAT (AMIS DE L'ECOLE MATERNELLE)	300,00 €	300,00 €
ARTISTES AMATEURS DE ROYAT ROY'ARTS	600,00 €	600,00 €
ROY'ARTS ANNIVERSAIRE		400,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE	200,00 €	0 €
ASSOCIATION LES COQUELICOTS SENIORS	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE ROYAT (ASR)	19 000,00 €	14 000,00 €
BALADINS DE ROYAT	0 €	0 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 100,00 €	1 100,00 €
BIBLIOTHEQUE THERMALE	1 000,00 €	1 000,00 €
CASPAR (Comité d'Aide et de Soutien aux Personnes Agées de Royat)	300,00 €	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	5 000,00 €	5 000,00 €
COS DE ROYAT	13 000,00 €	13 000,00 €
COURIR A ROYAT	1 400,00 €	1 500,00 €
DON DU SANG BENEVOLE ROYAT /	150,00 €	0 €

CHAMALIERES		
ECOLE DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX	2 800,00 €	2 800,00 €
FEMMES ÉLUES DU PUY DE DOME	40,00 €	40,00 €
GOLF DE ROYAT CHARADE	1 000,00 €	500,00 €
HARMONIE DE ROYAT	2 800,00 €	2 800,00 €
INSTITUT DE RECHERCHES IRCV	0 €	0
LES AMIS DE ROYAT	6 000,00 €	6 000,00 €
LES JARDINS EN HERBE	550 ,00 €	200,00 €
JOUONS SUR LES MOTS	200,00 €	200,00 €
LES PETITS LUTINS (jeux de Noël)	400,00 €	400,00 €
LES PETITS LUTINS (crèche et halte-garderie)	198 000,00 €	195 000,00 €
LES PETITS LUTINS SUB. EXCEPTIONNELLE ANNIVERSAIRE CRECHE	1 500,00 €	0 €
LES SCIENTIFIQUES EN HERBES	400,00 €	450,00 €
SCIENTIFIQUES EN HERBES (achat éolienne)	0	200,00 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	6 500,00 €	6 500,00 €
MICRO INFORMATIQUE / PHOTO CLUBS	0	0
ROYAT BOXING CLUB	2 300,00 €	2 300,00 €
ROYAT FITNESS	500,00 €	500,00 €
ROYAT PETANQUE	2 200,00 €	900,00 €
R.O.C.	2 000,00 €	15 000,00 €
SKI CLUB DES DOMES	800,00 €	800,00 €
SLOT CLUB GAULOIS	350,00 €	0 €
SOCIETE DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
SOCIETE DE PECHE AAPPMA "LES 4 SOURCES"	350,00 €	350,00 €
TAPE CARTON	0€	0 €

URBAN TRAIL	1 500,00 €	1 500,00 €
VOLCADIVA	8 000,00 €	8 000,00 €
Subventions aux organismes droit privé associations compte 6574	284 040,00 €	285 490,00 €

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Royat - compte 657362	121 983,93 €	84 000 €
Caisse des Écoles (CDE) de Royat - compte 657361	15 547,00 €	15 387,00 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) tourisme Royat-Chamalières - compte 65737	103 987,50 €	96 200 ,00 €
Subventions versées à des organismes publics	241 518,43 €	185 587,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **d'attribuer** pour 2016 les subventions aux associations comme défini ci-avant.

N° 2016 / 038

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA VILLE DE ROYAT AU CCAS DE ROYAT**

Rapport de Claude PRACROS,

La Ville de ROYAT participe aux actions du CCAS à travers l'attribution d'une subvention chiffrée pour 2015 à 84 000 € comme aide au financement du programme social.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, les modalités d'utilisation de la subvention sont régies par une convention entre les deux parties, dans la mesure où celle-ci dépasse 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **d'attribuer** une subvention de 84 000 € au CCAS de ROYAT.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

N° 2016 / 039

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA VILLE DE ROYAT
A L'ASSOCIATION « LES PETITS LUTINS »**

Rapport de Claude PRACROS,

Il est proposé que la ville de ROYAT attribue une subvention de 195 000 € (hors jouets de Noël : 400 €) à l'Association « LES PETITS LUTINS » au titre de l'année 2016 comme aide au financement de leur programme d'actions sociales.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, les modalités d'utilisation de la subvention sont régies par une convention entre les deux parties, dans la mesure où celle-ci dépasse 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention de 195 000 € à l'Association « LES PETITS LUTINS »
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

N° 2016 / 040

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
DE LA VILLE DE ROYAT
AU SIVU TOURISME ROYAT-CHAMALIERES

Rapport de Claude PRACROS,

Il est proposé que la ville de ROYAT attribue une subvention de 96 200 € au SIVU Tourisme Royat-Chamalières au titre de l'année 2016 comme aide au financement du programme de promotion du territoire, d'animation du cadre de vie et de développement touristique et économique.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, les modalités d'utilisation de la subvention sont régies par une convention entre les deux parties, dans la mesure où celle-ci dépasse 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention de 96 200 € au SIVU Tourisme Royat-Chamalières
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

N° 2016 / 041

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION DE ROYAT
AU SERVICE COMMUN DE CLERMONT COMMUNAUTE
D'INSTRUCTION DES AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Rapport de Monsieur le Maire,

Les conventions d'adhésion des communes de Aulnat, Blanzat, Ceyrat, Chateaugay, Clermont-Ferrand, Durtol, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat les Sarliève, Romagnat, Royat et Saint-Genès Champanelle au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ont été conclues initialement pour la période de 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Afin d'assurer la continuité du dispositif actuel, il apparaît nécessaire de les proroger jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, la perspective de la transformation de Clermont Communauté en Communauté Urbaine nécessitera des adaptations de l'organisation actuelle du service commun d'instruction des autorisation du droit des sols, en cohérence avec les nouvelles compétences à exercer par la Communauté Urbaine.

L'avenant 1 proposé a donc pour objet de reconduire la convention actuelle, dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 2017. A l'expiration de celle-ci, une nouvelle convention sera conclue entre Clermont Communauté et les communes, prenant en compte la nouvelle organisation et les éventuelles nouvelles adhésions de communes membres au service commun.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe

N° 2016 / 042
ATTRIBUTION LAUREAT DU CONCOURS –
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITE
ET L'ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE

Rapport de Monsieur le Maire,

Par délibération du 31 mars 2015, le Conseil municipal de Royat a approuvé le programme pour la construction d'un Equipement Communautaire de Proximité (E.C.P) et d'une Ecole de Musique, Danse et Théâtre (E.M.D.T).

Un concours sur esquisse +, passé en application des dispositions prévues aux articles 70 et 74-II du Code des marchés publics en vigueur ce jour, a été lancé le 30 juillet 2015 pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Le Jury de concours élu par délibération en date du 16 septembre 2015, réuni le 7 octobre 2015 pour sélectionner les candidatures, a retenu 3 candidats appelés à remettre une offre sous la forme d'une esquisse +, parmi les 73 candidatures reçues.

La date de remise des offres était fixée au 18 janvier 2016 à 17H00.

Les 3 candidats ont remis leur offre dans ce délai. Ces 3 offres ont été rendues anonymes, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement du concours.

Le jury de concours qui s'est réuni le 26 janvier 2016 a procédé à l'examen des 3 dossiers.

A la suite des échanges entre les membres du jury, le projet Q7 semble être celui qui répond le mieux aux critères d'attribution et aux exigences du programme.

Suite au vote et préalablement à la levée de l'anonymat, le jury a classé 1^{er} le projet Q7 présenté par le Cabinet CR&ON Architectes, mandataire d'un groupement formé par les Sociétés, TECO, LASA agence sud-est et François TOURNY.

Le jury a particulièrement été séduit par le parti architectural affirmé.

Le pouvoir adjudicateur a désigné comme lauréat du concours le projet du groupement formé par le Cabinet CR&ON architectes, mandataire solidaire, la SAS TECO (BET économie de la construction, fluides, SSI, VRD, LASA agence sud-est (BET acoustique), François TOURNY (BET scénographe) et a engagé avec lui des négociations qui ont abouti le 29 février 2016.

Il est donc proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'ECP et de l'EMDT au groupement CR&ON architectes/TECO/LASA/TOURNY, sur la base d'un forfait de rémunération provisoire de 513 360€ HT correspondant à l'application du taux de rémunération de 14.88% à l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux de 3 450 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- **à signer** le marché de maîtrise d'œuvre suite au concours sur esquisse + lancé dans le cadre de la construction de l'ECP et de l'EMDT, avec le groupement conjoint formé par CR&ON mandataire solidaire, TECO, LASA sud-est et François TOURNY,
- **à dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

N° 2016 / 043

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES
APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapport de Monsieur le Maire,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatifs au choix du fournisseur de gaz naturel,

Vu l'acte constitutif en date du 27 juin 2014 du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et services associés coordonné par Clermont Communauté,

Vu l'accord-cadre n° 15 AC01 pour la fourniture de gaz naturel pour le groupement de commandes coordonné par Clermont Communauté visé en Préfecture le 12 mars 2015,

Considérant qu'il appartient au Maire « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Considérant que l'accord-cadre n° 15AC01 se terminera le 30 juin 2017,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de ROYAT d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à Monsieur le Maire de ROYAT, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) **d'approuver** la fin du groupement de commandes coordonné par Clermont Communauté pour la fourniture de gaz naturel et services associés à l'échéance de l'accord-cadre n° 15AC01 en cours, soit à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

2°) **d'approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

3°) **d'approuver** l'adhésion de la Commune de ROYAT au-dit groupement de commandes coordonné par le Département pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Commune de ROYAT est propriétaire ou locataire.

4°) **d'autoriser** Marcel ALEDO en sa qualité de Maire de ROYAT, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

N° 2016 / 044

PARTICIPATION AUX CHARGES - TRANSPORT NAVETTES THERMALES 2016 ENTRE LES COMMUNES DE ROYAT CHAMALIERES ET CEYRAT

Rapport de Monsieur le Maire,

Le 15 février 2016, la Ville de ROYAT a publié un marché de prestation de service de transport pendant la saison thermale 2016, selon les dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics concernant les marchés à procédure adaptée.

Le cahier des clauses particulières comprenait une prestation de base conformément aux trois circuits suivants :

- N°1 : l'Oclède
- N°2 : Chamalières
- N°3 : la Vallée

Le transport sur ces trois circuits sera exécuté du 24 mars 2016 au 12 novembre 2016, du lundi au samedi, jours fériés compris.

Et deux options organisant le transport de personnes pendant la saison thermale entre l'Etablissement Thermal de Royat et le Camping municipal de Ceyrat, la N°1 pour 4 allers et 4 retours et la N°2 pour 6 allers et 6 retours.

Le 22 mars 2016, ce marché a été notifié à la Société Vortex, 18 petit Chemin de la Sarre – 63000 CLERMONT-FERRAND, pour un montant décomposé comme suit :

- Prestation de base : 114 013€ HT
- Option N°2 : 7 507.50€ HT

La prestation de transport liée à l'option N°2 se déroulera du 24 mars 2016 au 1^{er} octobre 2016 (date de fermeture annuelle du Camping municipal de Ceyrat), du lundi au samedi, jours fériés inclus.

Afin de régler les modalités de prise en charge de ces prestations, il est nécessaire de conclure deux conventions, l'une entre les communes de Royat et Chamalières et l'autre, entre les communes de Royat et Ceyrat.

La répartition financière qui en découle sera la suivante :

→ Commune de ROYAT : 2/3 de la dépense de base, soit : 83 609.53€ TTC

- Commune de CHAMALIERES : 1/3 de la dépense de base, soit : 41 804.77€ TTC
→ Commune de CEYRAT : Option N°2, soit : 8 258.25€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de participation liées aux charges du transport de personnes pendant la saison thermale 2016.

N° 2016 / 045
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN
A L'INVESTISSEMENT LOCAL
MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX PUBLICS

Lors de votre réunion en date du 16 septembre 2015, vous avez adopté l'agenda d'accessibilité de la Ville de Royat.

Monsieur le Préfet vient de nous informer de la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement local qui permet d'obtenir une aide financière notamment pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des locaux publics.

Il vous est proposé de solliciter une aide de l'Etat à ce titre, selon les modalités suivantes :

- Coût de l'opération (sur 3 ans)	600 000 € HT
- Durée du programme :	3années (2016/2017/2018)
- Montant de l'aide sollicitée :	25% de 600 000 € soit 150 000 €

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût de l'opération (HT)	600 000 €
- Commune de Royat (emprunt et autofinancement)	450 000 €
- Etat (fonds de soutien à l'investissement local)	150 000 €

Total HT	600 000 €
TVA (éligible au FCTVA)	120 000 €

Total TTC	720 000 €

Pour l'année 2016, sont prévues notamment les mises en accessibilité de la Mairie, la Villa Vebret (Office de Tourisme), la police municipale, le relais d'assistantes maternelles, le coin du curiste, le restaurant municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** les modalités des opérations incluses dans l'agenda d'accessibilité de la Ville de ROYAT comme définies ci-avant,
- **d'adopter** le plan de financement ci-avant précité,
 - de solliciter une aide auprès du Fonds de soutien à l'investissement local comme précité dans le plan de financement ci-avant,
 - **d'autoriser** M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

N° 2016 / 046
AFFAIRES ROYATONIC
BUDGET PRIMITIF 2016

Rapport de Monsieur le Maire

Les résultats de 2015 font apparaître un excédent de fonctionnement de 90 573.72 € qui agrégé au résultat antérieur donne un solde global positif de 202 871.46 €.

En investissement le résultat est négatif – 91 001.74. Cumulé avec le résultat antérieur le déficit d'investissement reporté est de -123 089.97 €.

En résumé cette situation permet de reporter un excédent d'exploitation de **79 781.49 € et de financer le déficit d'investissement de 123 089.97 €.**

Le projet de budget primitif 2016 a été élaboré conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire :

- Objectif de fréquentation des bains 185 000 entrés.
- Prise en charge de la filière des grottes rouges
- Développement des activités de bien être (remise en forme et activités physiques dans le bâtiment Asclépios.
- Maitrise de la masse salariale.
- Développement des ventes boutique
- Réalisation du projet d'agrandissement du SPA.
- Recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Globalement il est prévu un montant de recettes d'exploitation de 3 834 270.49 réparties comme suit. :

- 3 754 489.00€ de recettes d'exploitation
- 79 781.49 € de résultat antérieur reporté.
- Chiffre d'affaires bains : compte tenu du stock de bons cadeaux, et de l'objectif de fréquentation inchangé de 185 000 visiteurs dans les bains ;

on peut raisonnablement se fixer un objectif de progression du CA bains et activités sportives de 2 500 000.00 €

- SPA et boutique SPA 650 000 €
- Nouveau pôle activité bien être : 100 000.00 €
- Vente de marchandises : 120 000.00 €

➤ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

La prévision des charges d'exploitation cumulées équivalente aux recettes est établie à 3 834 270.00 € (soit + 1.71 %).

- Virement à la section d'investissement 123 883.12 €
- Charges de personnel + 9.90 %.

Augmentation du nombre d'ETP, (studio bien être et SPA).

Charges de personnel liées à la reprise de la filière des grottes rouges.

Prise en charge d'une partie des cotisations mutuelle et prévoyance.

- Charges à caractère général + 6.83 % Prise en charge de la gestion de la filière des grottes rouges
- Les charges financières remboursement des intérêts des emprunts sont budgétées pour 129 035 €
- La dotation aux amortissements et provisions ; immobilisations corporelles et incorporelles : 304 000 €

SECTION INVESTISSEMENT.

➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Compte tenu des projets prévus en 2016 le montant total des recettes d'investissement cumulées est de 794 300.79 € en progression de 22.30 %

- Les recettes d'équipement proviennent d'un emprunt pour 240 000.00 € ; et de produits de cession d'éléments incorporels pour 5000.00 €
- Du virement de la section de fonctionnement pour 123 883.12 €
- D'autres réserves pour 123 089.97 € qui financent le déficit antérieur reporté
- Des amortissements pour 302 327.62 €

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de même montant que les recettes : 794 300.79 € comportent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 300 000.00 €

Le financement des investissements pour 240 210.00 €

- Concessions et brevets 17 986.00
- Installations générales agencement et constructions 99 770.00 €
- Matériel industriel 26 827.00 €
- Matériels de bureau et informatique 19 598.00 €
- Mobilier 76 029.00 €

Après présentation au conseil de régie.

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie,

Vu le résultat d'investissement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet de budget primitif 2016 de la RMECTR

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Les dépenses du même montant que les recettes s'élèvent à 3 834 270.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Les dépenses de même montant que les recettes s'élèvent à 794 300.79 €

N° 2016/047

RMECTR

CREATION D'UN POSTE

DE « CONSEILLER SPORT ET BIEN-ETRE »

Rapport de Monsieur le Maire,

A compter du 1/06/2016 ROYATONIC met en place une nouvelle activité « sport et bien être » dans le bâtiment Asclépios. A ce titre un nouveau poste de « Conseiller Sport & Bien-Être » doit être créé dans la grille des rémunérations.

Afin d'être cohérent avec la rémunération des MNS la fonction « conseiller Sport et bien être » comportera également trois échelons

Deux personnes seront affectées au studio et en fonction de la fréquentation et pour certaines disciplines elles seront renforcées par des MNS dont la qualification principale restera celle de BEESAN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** cette proposition de création d'un nouveau poste de « conseiller sport bien être » et de mettre à jour de la grille des rémunérations ci jointe.

N° 2016 / 048
RMECTR
PRIME PARTICIPATIVE

Rapport de Monsieur Le Maire,

Compte tenu des résultats enregistrés durant la saison 2015 et pour faire suite à la demande des représentants du personnel, il est décidé d'attribuer une prime participative aux conditions suivantes :

- Etre présent dans l'établissement au 31 décembre 2015,
- Pour le personnel en CDD avoir travaillé au minimum 6 mois consécutifs
- Pour les personnes embauchées en cours d'année, la prime sera versée au prorata du nombre de mois de présence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le versement aux salariés qui satisfont aux conditions ci-dessus rappelées, d'une prime participative d'un montant net de 200.00 €.

N° 2016/049
AFFAIRES THERMALES
BUDGET PRIMITIF 2016

Rapport de Monsieur le Maire

Les résultats 2015 font apparaitre un excédent de fonctionnement de 15 585.65 € qui permet de réduire le déficit cumulé de fonctionnement à 990 642.59 €

Le résultat d'investissement 2015 est négatif – 4654.41 € en tenant compte du résultat antérieur reporté 573 515.79 le résultat d'investissement à reporter au 01/01/2016 est de 568 861.38 €.

Globalement le budget 2016 présente un déficit de fonctionnement de 990 642.59 € et un excédent d'investissement de 598 881.38 €.

Le budget primitif 2016 a été élaboré conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

1° RECETTES.

Globalement il est prévu un montant cumulé de recettes d'exploitation de 6 318 380.66 € soit une légère augmentation de 1.17 % par rapport aux recettes budgétées en 2015.

Cela provient :

- D'une prévision d'augmentation des recettes bains par rapport au réalisé 2015 soit 5000.00 €
- Location de salle et matériel 5 000.00 €
- D'une augmentation des recettes exceptionnelles de 40 00.00 € (Fin du contentieux URSSAF t M. G)

2° DEPENSES.

La prévision des charges d'exploitation équivalentes aux recettes progressent de 72 952.00€

- Les charges à caractère général restent stables + 60.000
 - Les locations immobilières progressent de 15 000.00 loyer du parking Saint Victor.
 - Cotisation d'assurance non versée en 2015 : 40 000.00 €
 - Légères diminution des dépenses de publicité et fournitures non stockables.
- Salaires et charges diminution de 200 000.00€
 - Fin de l'échéancier de paiement de la dette URSSAF 135 000.00€ par an.
 - Cadrage des heures supplémentaires afin d'éviter les débordements suite à la modulation en 2015.
- Les charges de gestion courante et les frais financiers restent stables.
- Les charges exceptionnelles sont en augmentation importantes de 124 000.00 € du fait du versement à M.G de 31 200.00 € décision cour d'appel de Riom et de 29 000.00 versés à l'URSSAF en contrepartie de la demande de remise gracieuse des pénalités.

Somme de 65 000.00 mise en pénalités et amendes pouvant faire l'objet d'une remise.

- Dotation aux amortissements augmente de 12 000.00

Cela correspond aux investissements de 2015.

Résultat déficitaire cumulé est de 990 642.59 €

- **SECTION INVESTISSEMENT**

1° LES RECETTES .1 315 661.38 €

- Emprunt souscription d'un emprunt de 400 000.00€
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Amortissement des immobilisations 345 000.00€
- Report du résultat positif au 01/01/2016 de 568 881.38 €

2° LES DEPENSES : 1 315 661.38 €

- Amortissements des subventions obtenues 25 000.00€
- Remboursement des emprunts 265 000.00€
- Investissements : 1 024 661.38 €

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la poursuite de la remise à niveau des installations techniques, en particulier des réseaux d'eaux minérales :

EUGENIE :

- Amélioration de l'hydraulicité, modification du process de réchauffage de la ressource pour le bâtiment AESCLEPIOS, modifications du process de distribution pour le bâtiment des Thermes.
- Changement d'équipements de soins.
- Intervention sur le forage.
- Réalisation d'un process semi-automatique de désinfection,

AURALINE :

Réfection des stockages et du process de distribution, intervention sur le forage.

Elles concernent également les autres produits thermaux par le biais du lancement d'études suivantes :

- Gaz thermal : étude de faisabilité et assistance sanitaire à maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution,
- Boue thermale : audit de fonctionnement et préconisations.

Et différents aspects réglementaires :

- Etude de faisabilité sous forme d'APS pour les effluents et récupération d'énergie,
- Radioactivité naturelle
- APD pour la sécurité incendie,
- Dossier ADAP (accessibilité)

Différents travaux de maintenance des bâtiments : étanchéité, peinture, carrelage, réfection toiture, maintenance équipements de soins.

Après examen et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation

Vu le résultat de fonctionnement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie

Vu le résultat d'investissement prévisionnel certifié par le Comptable de la Régie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de budget primitif 2016 de la RMEMR qui s'élève à :

-SECTION FONCTIONNEMENT 6 318 380.66 EUROS

-SECTION INVESTISSEMENT 1 315 661.38 EUROS

N° 2016/050
AFFAIRES THERMALES
CALENDRIER DE LA SAISON THERMALE 2017

Rapport de Monsieur le Maire

Comme chaque année il est indispensable de communiquer aux curistes les dates de la prochaine saison thermale afin de leur permettre d'anticiper leurs prochaines réservations.
Après consultations du Président de la Société Médicale il a été décidé de fixer les dates de la prochaine saison thermale : Du lundi 13 mars au samedi 28 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** les dates de la prochaine saison thermale 2017.

N° 2016 / 051
AFFAIRES THERMALES
TARIFS ASSURES SOCIAUX 2016

Rapport de Monsieur le Maire

Tarifs Assurés Sociaux 2016.

Le décret ministériel relatif à l'avenant N°12 de la Convention Nationale Thermale a été publié au JORF le 27 mars 2016.

Il établit les nouveaux tarifs concernant les forfaits de cure thermale pour les assurés sociaux applicables à la date du 28 mars 2016.

Tarifs assurés sociaux pour 18 jours de soins Arrêté du 18 mars 2016 portant approbation de l'avenant no 12 à la convention nationale thermale Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-41 et L. 162-15		
Forfaits simples orientations Maladies Cardio artérielles ou Rhumatologie	TFR*	PLF*
72 soins – Sans piscine de mobilisation	510,51	530,77
54 soins avec 18 séances de piscine de mobilisation	492,96	512,53
63 soins avec 9 séances de piscine de mobilisation	518,91	539,50
Forfaits double orientation : Maladies Cardio artérielles + Rhumatologie ou Rhumatologie + Maladies Cardio-artérielles	TFR*	PLF*
108 soins – Sans piscine de mobilisation	765,76	796,15
90 soins avec 18 séances de piscine de mobilisation	748,21	777,91
99 soins avec 9 séances de piscine de mobilisation	774,16	804,88

*TFR : Tarifs Forfaitaires de Responsabilité – PLF : Prix Limite de Facturation

Le Conseil Municipal :

- **prend acte et adopte** les tarifs assurés sociaux figurant à l'arrêté du 18 mars 2016.

